

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2024

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ
AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC298

présenté par
Mme Colboc, rapporteure et M. Gaultier, rapporteur

ARTICLE 7

I. – À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« à la bonne »

les mots :

« pour l' ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, supprimer les mots :

« par celle-ci ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.